

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 16 DECEMBRE 2015
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Claude ALIBERT, Gérard ARNAL, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Jérôme COSTECALDE, Max DALET, Daniel DIAZ, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Achille FABRE, Didier GALTIER, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Christian JULIEN, Nicolas LEFEVERE, Jacques MAURY, Daniel MAYET, Alain MONTROZIER, Alain NOUYRIGAT, Karine ORCEL, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETTE, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Bernard SAUVEPLANE, Jean-François SEGURET, Bernard SOULIE.

Etaient absents excusés : Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Roland BELET, Nathalie FORT, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Roger LAFON, Alain NAYRAC, Bernard NIEL, Mylène PEAUDEAU, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC, Danièle VERGONNIER.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Claude ASSIER à Christophe SAINT-PIERRE,
- Sylvie AYOT à Patricia PITOT,
- Roland BELET à Anne-Marie CHEYPE,
- Nathalie FORT à Daniel DIAZ,
- Bérénice LACAN à Christelle BALTRONS,
- Roger LAFON à Daniel MAYET,
- Alain NAYRAC à Nicolas LEFEVERE,
- Bernard NIEL à Bernard SOULIE,
- Guy PUEL à Esther CHUREAU,
- Philippe RAMONDENC à Pascale BARAILLE,
- Danièle VERGONNIER à Didier GALTIER.

Le compte-rendu du 18 novembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Un scrutin a eu lieu, Madame Patricia PITOT a été nommée pour effectuer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-François DUMAS, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, a été désigné comme Secrétaire auxiliaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée des décisions prises par le Président, en vertu des délégations de compétences prévues à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ ***Décision n° 2015 8 D1 du 30 novembre 2015*** : *Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier relais de maroquinerie sur le parc d'activités de Vergonhac 2, commune de Saint-Georges de Luzençon - Contrat n° S 18 / 2015.*

Article 1 : L'offre de la SARL BC Architecture Urbanisme est retenue pour un montant de 54 975,00 € HT.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

➤ **Décision n° 2015 8 D2 du 2 décembre 2015 :** Avenant n° 1 au marché de travaux de mises aux normes sur les déchèteries intercommunales de Millau et Saint-Georges de Luzençon - Marché T 05/2015 L 03.

Article 1 - Objet de l'avenant : Il sera passé un avenant au marché T05/2015 L 03 afin de prendre en compte des modifications dans les travaux de mise aux normes des déchèteries de Millau et Saint-Georges de Luzençon. Celles-ci sont liées, en particulier, à des modifications intervenues au cours des travaux et pour répondre aux exigences de la DREAL.

Article 2 - Montant du marché : L'ancien montant du marché était de 41 598.50 € HT. Le nouveau montant du marché est de 44 520.50 € HT soit 53 424.60 € TTC représentant une plus-value de 7 %.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté est chargé de l'exécution de la présente décision.

➤ **Décision n° 2015 8 D 3 du 7 décembre 2015 :** Fourniture de sacs pour le service collecte de la Communauté de Communes Millau Grands Causses – Marché F 04/2015 L 00

Article 1 : L'entreprise SOPAVE, Le Cruzet 12110 VIVIEZ, mieux disante, est retenue pour la fourniture de sacs pour le service de la collecte, pour les quantités suivantes :

Sacs jaunes (déchets recyclables) :

- 50 litres : Mini 300 000 unités - Maxi 900 000 unités
- 100 litres : Mini 50 000 unités - Maxi 150 000 unités

Sacs noirs (ordures ménagères)

- 30 litres : Mini 100 000 unités - Maxi 200 000 unités
- 50 litres : Mini 50 000 unités - Maxi 100 000 unités
- 100 litres : Mini 70 000 unités - Maxi 140 000 unités

Moyennant les prix unitaires suivants :

Nature des prestations	Le mille en € HT	Le mille en € TTC
• Sacs jaunes (déchets recyclables)		
50 litres :	46.50 €	51.15 €
100 litres :	68.30 €	75.13 €
• Sacs noirs (ordures ménagères)		
30 litres :	31.00 €	34.10 €
50 litres :	45.80 €	50.38 €
100 litres :	73.00 €	80.30 €

Article 2: La durée du marché avec l'entreprise SOPAVE est d'une durée d'un an soit du 7 novembre 2015 au 6 novembre 2016.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

↵ **FINANCES ET PERSONNEL**

1. Décision modificative n° 5/2015.

Rapporteur : Daniel MAYET

Annexe 1 : Décision modificative.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, adopte le projet de décision modificative n° 05/2015.*

2. Approbation du Budget Primitif 2016.

Rapporteur : Daniel MAYET

Budget primitif 2016 (à consulter sur place)

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins trois abstentions : Claude ALIBERT, Michel DURAND et Emmanuelle GAZEL, conformément à l'avis de la commission finances et du Bureau, approuve le budget primitif 2016.*

3. Création de budgets annexes : projet d'atelier relais « Bleu de Chauffe » et « Atelier de Julien ».

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, approuve la création de deux budgets annexes dans le cadre de la construction de deux ateliers relais au bénéfice des entreprises Bleu de Chauffe et Atelier de Julien spécialisées dans la maroquinerie (conception, fabrication et commercialisation) sur le parc d'activités de Vergonhac 2.*

4. Modification du tableau des emplois.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau, décide de modifier le tableau des emplois, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour :*

- *la création :*

- *d'un poste de rédacteur,*
- *d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe,*
- *d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} Classe à 28h.*

- *la suppression :*

- *d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} Classe à 18h.*

sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de l'Aveyron.

5. Renouvellement de la mise à disposition du directeur de l'Office de Tourisme auprès de la Communauté de Communes.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau :

1 - approuve le principe de la mise à disposition du directeur de l'Office de Tourisme auprès de la Communauté de Communes à compter du 18 janvier 2016 au 17 janvier 2018.

2- autorise son Président ou son représentant à signer la convention en résultant.

↪ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

6. Parc d'activités Millau Viaduc 1 - implantation de la brigade des douanes : approbation du principe de l'opération, du plan de financement et demande de subvention à l'Etat.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe de l'opération, son plan de financement prévisionnel ci-dessous et autorise son Président ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'Etat :

Dépenses (HT) :

- Foncier :	82 000 €
- Travaux :	697 000 €
- Honoraires et frais divers :	<u>78 000 €</u>
Total :	857 000 €

Recettes :

- Subvention Etat (DETR) :	172 000 €
- Communauté de Communes (emprunt) :	<u>685 000 €</u>
Total :	857 000 €

2 - autorise son Président ou son représentant à procéder à la dévolution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer tous les documents et actes administratifs relatifs à cette opération et à faire le nécessaire.

7. Vergonhac 2 – aménagement du parc d'activités : approbation du principe de l'opération, du plan de financement et demande de subventions.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe de l'opération, son plan de financement prévisionnel ci-dessous et autorise son Président ou son représentant à solliciter les aides financières correspondantes :

Dépenses (HT) :

- travaux, honoraires, divers et imprévus :	2 200 000 €
---	-------------

Recettes :

- Etat (DETR) – Région :	550 000 €
- Communauté de Communes (emprunt/vente lots) :	<u>1 650 000 €</u>
Total :	2 200 000 €

2 - approuve la dénomination de ce nouveau parc d'activités : « Millau Ouest »,

3 - autorise son Président ou son représentant à procéder à la dévolution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

4 - autorise son Président ou son représentant à signer tous les documents et actes administratifs relatifs à cette opération et à faire le nécessaire.

8. Maison des Entreprises : liaison fibre optique avec l'Hôtel de la Communauté – approbation du principe de l'opération.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau, approuve le principe de cette opération pour un montant prévisionnel de 37 000 € HT et autorise son Président à solliciter des subventions.*

9. Maison des Entreprises : réhabilitation des façades - avenants aux marchés de travaux.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau, autorise son Président à signer les avenants ci-dessous et à faire le nécessaire :*

- *Lot 1 – Ravalements de façades – entreprise PIB : mise en peinture complémentaire du RDC sur la cour intérieure, amélioration enduits sur parpaings façade ouest avant mise en peinture, peinture des soubassements du côté de la friche Combes démolie, lavage poutres sheds en rez-de-chaussée, soit une plus value de 12 385.50 € HT sur un marché initial de 86 276 € HT,*

- *Lot 4 – Peinture – Serrurerie – entreprise Lacombe – Leroux : mise en plaque de tôles neuves prélaquées, plutôt que mise en peinture des vieilles tôles (meilleure pérennité), construction d'un garde corps supplémentaire pour la sortie de l'escalier de secours en mitoyenneté de la friche Combes démolie, soit une plus value totale de 5 874 € HT sur un marché de 25 140.65 € HT.*

10. Association des Vétérinaires et Eleveurs du Millavois (AVEM) : mise à disposition de terrains et renouvellement de la convention de partenariat (2016-2018).

Rapporteur : Miguel GARCIA

Annexe 2 : Projet de convention.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - *approuve le principe de l'opération et le renouvellement du partenariat engagé avec l'AVEM, pour la période 2016-2018,*

2 - *approuve l'octroi d'une aide financière de 1 000 € pour l'exercice budgétaire 2016,*

3 - *approuve la mise à disposition d'un ensemble de parcelles de trois hectares, cadastrées ZA n° 40 et 44 sur le site des Cazalous,*

4 - *autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération.*

11. Programme leader 2014 – 2020 : désignation de représentants au comité de programmation.

Rapporteur : Gérard PRETRE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :*

- 1 - désigne Monsieur Daniel DIAZ, membre titulaire et Monsieur Daniel MAYET, membre suppléant comme représentant de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses au sein du comité de programmation LEADER 2014 – 2020,*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer tous les documents et actes administratifs relatifs à cette opération et à faire le nécessaire.*

✚ **AMENAGEMENT -URBANISME**

12.AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Millau.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Annexe 3 : Projet de convention.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable de la commission aménagement et du Bureau :*

- 1 – approuve les modalités de mise en œuvre d'une étude d'élaboration d'une AVAP par la ville de Millau, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée,*
- 2 – autorise le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afférente à cette opération et à faire le nécessaire.*

13.Association de préfiguration de la réserve animalière de Millau – Sigean II : adhésion et désignation de délégués.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Annexe 4 : Statuts de l'association.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, Conformément à l'avis favorable des commissions aménagement, développement économique, tourisme et du Bureau :*

- 1 - décide de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association de préfiguration de la réserve animalière de Millau - Sigean II,*
- 2 - approuve les statuts de celle-ci, ainsi que le principe de versement d'une cotisation, telle qu'elle sera déterminée par les instances de l'association,*
- 3 - procède à la désignation comme représentants de la Communauté de Communes de trois délégués titulaires appelés à siéger à la future Assemblée Générale de l'Association :*
 - 1 – Gérard PRETRE,*
 - 2 – Danièle VERGONNIER,*
 - 3 – Daniel DIAZ,*
- 4 - autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

↳ **TOURISME**

14.Reconfiguration de l'Office de Tourisme : principe de l'opération, plan de financement et dévolution des travaux.

Rapporteur : Elodie PLATET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - approuve le principe de l'opération et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT : 328 550 €

Recettes :

- subvention Région (31,5 %) :* 103 500 €
- subvention Département (20 %) :* 65 710 €
- autofinancement Communauté (48,5 %) :* 159 340 €

2 - autorise son Président ou son représentant à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental,

3 - autorise son Président ou son représentant à procéder à la dévolution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et à faire le nécessaire.

↳ **ENVIRONNEMENT**

15.Gestion de la rivière Tarn en 2016 : demande de subvention pour le financement du poste de technicien de rivière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau, autorise son Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, pour l'année 2016, la subvention au titre des techniciens de rivières.*

16.Programme Pluriannuel de Gestion des berges et lit du Tarn (2014-2018) - 3ème tranche d'entretien des berges du Tarn : approbation du principe de l'opération et demande de subventions.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :*

1. approuve le principe de cette opération et son plan de financement ci-dessous :

Dépenses en HT : 27 500 €

Recettes :

- Agence de l'eau Adour-Garonne (60 %) :* 16 500 €
- Conseil Régional Midi Pyrénées (15 %) :* 4 125 €
- Conseil Départemental de l'Aveyron (5 %) :* 1 375 €
- Communauté de Communes Millau Grands Causses (20 %) :* 5 500 €

Total : 27 500 €

2. autorise son Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers,

3. autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et faire le nécessaire.

17. Programme Pluriannuel de Gestion des Berges et du lit du Tarn (2014-2018) : acquisitions de deux parcelles sur la commune de Rivière sur Tarn.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement et du Bureau :*

1 - approuve le principe de l'acquisition de deux parcelles cadastrées section F n° 629 (de 345 m²) et 630 (de 2 070m²) à Saint-Hilarin, appartenant à Monsieur André CARTAILLAC, au prix de 3 300 €,

2 - autorise son Président ou son représentant à signer l'acte authentique et à faire le nécessaire.

18. Turbidité des eaux du Tarn - travaux expérimentaux sur le Bassin versant du Pissarot à Rivière sur Tarn : demande de subventions.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement et du Bureau :*

1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT : 35 000 €

Recettes :

<i>- Conseil Départemental de l'Aveyron (10 %) :</i>	<i>3 500 €</i>
<i>- Conseil Régional Midi-Pyrénées (15 %) :</i>	<i>5 250 €</i>
<i>- Agence de l'Eau Adour Garonne (30 %) :</i>	<i>10 500 €</i>
<i>- Communauté de Communes (45 %) :</i>	<i>15 750 €</i>
<i>Total :</i>	<i>35 000 €</i>

2 - autorise son Président à solliciter les subventions auprès des partenaires,

3 - autorise son président à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics et à faire le nécessaire.

19. Création de la SEM « Causses Energia » : modalités d'adhésion de la Communauté, approbation des statuts, désignation d'un délégué au conseil d'administration.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Statuts : à consulter sur place.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis des commissions développement économique et environnement et du Bureau :*

1 - approuve le principe de la création de la SEML « Causses Energia » et l'adhésion de la Communauté.

2 - approuve l'entrée au capital de la SEML de la Communauté à hauteur de 40 000 €,

3 - approuve les statuts de la SEML,

4 - désigne Nicolas LEFEVERE comme représentant au conseil d'administration,

5 - autorise son Président à signer tous actes et faire le nécessaire.

↵ **DECHETS**

20. Construction d'un centre technique pour le service gestion des déchets : approbation du principe de l'opération et dévolution des travaux.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de cette opération estimée à 860 000 € HT et son plan de financement prévisionnel ci-dessous, financé en intégralité par la Communauté :*

- travaux : 750 000 €*
- honoraires, divers, imprévus : 110 000 €*

- 2 - autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux conformément au code des marchés publics et à faire le nécessaire.*

21. Mise en place d'une redevance spéciale pour les déchets issus de producteurs non ménagers : approbation d'une nouvelle convention.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Annexe 5 : Projet de convention.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement /gestion des déchets et du Bureau :*

- 1 - approuve les modalités d'application de cette redevance,*
- 2 - approuve le projet de convention type et autorise son Président à signer les conventions particulières passées avec les usagers,*
- 3 - autorise son Président à procéder au recouvrement et à faire le nécessaire.*

22. Convention de partenariat avec la Ligue Contre le Cancer pour la collecte du verre.

Rapporteur : Nicolas LEFEVERE

Annexe 6 : Projet de convention.

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/déchets et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de partenariat entre la Communauté et la Ligue contre le Cancer,*
- 2 - approuve le projet de convention,*
- 3 - autorise son Président à la signer et à faire le nécessaire.*

↵ **TRANSPORTS**

23. Délégation de service public (D.S.P) pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Millau : choix du délégataire au vu du rapport du Président.

Rapporteur : Gérard PRETRE

Rapport du Président + annexes (à consulter sur place)

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, à l'unanimité des membres présents, au vu de cet exposé, sur la base du rapport de présentation du Président joint en annexe, établi conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales et au vu de l'avis favorable de la commission transports et du Bureau:

- 1. décide de retenir comme délégataire pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Millau, Transports Routiers Aveyron Services, pour une durée de quatre années, à compter du 1^{er} janvier 2016,*
- 2. approuve la convention de délégation de service public annexée au rapport du Président ainsi que ses annexes,*
- 3. autorise son Président à signer la convention de délégation de service public, ainsi que tous les documents afférents et à faire le nécessaire.*

La séance est levée à 21h15.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 16 décembre 2015.

Fait à Millau, le 22 décembre 2015

Le Président
Gérard PRETRE